

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Inselgasse 1  
3003 Berne

Berne, 14 octobre 2019 / nb  
VL cannabis médical

Par e-mail:  
[cannabisarzneimittel@bag.admin.ch](mailto:cannabisarzneimittel@bag.admin.ch)  
[gever@bag.admin.ch](mailto:gever@bag.admin.ch)

**Modification de la loi sur les stupéfiants (simplification et élargissement de l'utilisation des médicaments à base de cannabis dispensés d'autorisation)**  
**Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

PLR.Les Libéraux-Radicaux accepte cette modification de la loi sur les stupéfiants. Il convient de corriger la contradiction existante entre l'utilisation croissante de cannabis à des fins médicales et sa classification comme stupéfiant interdit.

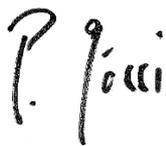
Cette révision législative permettra de mieux explorer et exploiter le potentiel thérapeutique du cannabis, en le rendant plus facilement accessible aux patients. Il est opportun que les médicaments à base de cannabis ne nécessitent plus d'autorisation exceptionnelle, qu'ils soient désormais soumis aux mêmes règles et mesures de contrôle de la part de Swissmedic que les autres stupéfiants médicaux (cocaïne, morphine, etc.). Pour être autorisé, un médicament à base de cannabis devra être de qualité, sûr et efficace. Par ailleurs, il ne sera remboursé par l'AOS que s'il répond aux critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité. Ceci est important, car les preuves de l'efficacité des produits concernés restent aujourd'hui encore limitées.

La levée de l'interdiction légale de commercialiser des stupéfiants ayant des effets de type cannabique rendra leur exportation possible. La CN libérale-radical Christa Markwalder revendiquait cette possibilité dans sa motion « [Culture et exportation de cannabis médical](#) ».

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux  
La Présidente

Le Secrétaire général



Petra Gössi  
Conseillère nationale

Samuel Lanz